

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **10 septembre 2018** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Poste Vacant
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-09-224

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2018
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 13 août 2018
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.1.2 - Résolution demande d'entente de paiement facture incendie véhicule non-résident
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
 - 7.3 - Plainte suite au nettoyage des égouts
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 9.1 - Résolution pour payer les travaux de correction de niveau de pression d'eau
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport des concierges
 - 10.2 - Démission de Claude Blanchette et départ de Steve Veilleux
 - 10.3 - Résolution pour autoriser l'offre d'emploi d'un concierge
 - 10.4 - Résolution pour payer la réparation du réfrigérateur du Chalet des Loisirs

11 - LÉGISLATION

- 11.1** - Avis de motion du Règlement #2018-510 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants
- 11.2** - Résolution pour préparer une Entente inter municipale - Services administratifs SSI
- 11.3** - Gestion des faibles risques en matière de prévention incendie - Reprise de la compétence par la municipalité
- 11.4** - Adoption du règlement n°2018-509 modifiant le Règlement n°2016-498 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1** - Comptes à payer
- 12.2** - Dépenses récurrentes du mois d'août 2018
- 12.3** - Rapport de la petite caisse au 31 août 2018
- 12.4** - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 12.5** - Résolution pour ouvrir un compte fournisseur chez l'entreprise JUHOULE Distribution
- 12.6** - Résolution pour accepter l'offre de services de Monty Sylvestre conseillers juridiques pour 2019
- 12.7** - Résolution pour réparer trois urinoirs au centre communautaire
- 12.8** - Résolution pour autoriser l'utilisation d'un scanneur TS240 pour le dépôt des chèques
- 12.9** - Résolution pour payer l'isolation du plafond de la salle des fournaies
- 12.10** - Demande de don Croix-Rouge canadienne
- 12.11** - Résolution pour autoriser l'impression de 300 cartes de visite
- 12.12** - Résolution pour une batterie pour le déshumidificateur de 500 watts

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 13.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 13.2** - Demander d'autoriser les modifications des travaux et demander le paiement du PPA (PAARRM)
- 13.3** - Résolution pour autoriser le paiement des frais de pose du test du nouvel éclairage

14 - TECQ 2014-2018

- 14.1** - Résolution pour accepter le décompte #4 final des travaux de réfection des rues Breton et de la Source
- 14.2** - Résolution pour autoriser la modification au contrat de l'entreprise Léo Barolet & cie du réservoir incendie
- 14.3** - Résolution pour commander les pièces pour la borne sèche et ouvrir un compte fournisseur chez JUHOULE Distribution

15 - CORRESPONDANCE

16 - VARIA

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1** - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2** - Bibliothèque - Rachelle Audet
- 17.3** - Transautonomie - Réal Cameron
- 17.4** - Conseil d'établissement d'école - Renald Béliveau
- 17.5** - Granit Action et Loisirs - Valérie Bolduc
- 17.6** - Famille et aînés - Réal Cameron
- 17.7** - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 17.8** - Croix-Rouge - Renald Béliveau
- 17.9** - Sécurité civile - Mario Lachance, Renald Béliveau
- 17.10** - CIGES - Mario Lachance

- 17.11 - Comité de développement - Valérie Bolduc
- 17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
- 17.13 - Parc de Stornoway - Réal Cameron
- 17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance
- 17.15 - Route des Sommets et Tourisme - vacant
- 17.16 - Village-relais - Mario Lachance
 - 17.16.1 - Remerciements à Norman Morrison pour l'approvisionnement en eau à la vidange des véhicules récréatifs
- 17.17 - Art et Culture, Tourisme - Rachelle Audet
- 18 - MOT DU MAIRE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2018

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 13 août 2018.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-09-225

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 13 août 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 13 août 2018 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 août 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont porté sur les normes des entrées des citoyens. Est-ce que pour les nouvelles constructions l'entrée pourrait être au frais de la municipalité? Des vérifications seront faites. Le fossé de la 1re Rue Est est très profond, est-ce qu'il sera corrigé? Des roches pourront être mises. Est-ce que la 1re Rue Est restera sur le 0-2½ pouce? Oui pour cette année, l'an prochain on ne sait pas.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le niveau des réservoirs a été pris le 4 septembre 2018. Le réservoir du centre communautaire est à 13-1/2 pouces du bord. Le niveau n'a pas bougé. Le réservoir de la Route 161 Nord est à 100 pouces. Le niveau est demeuré le même. Le réservoir de la Route 108 Est est de 82 pouces. Il a diminué de 1 pouce. Le réservoir du chemin North Hill mesure 50 pouces. Il a diminué de 1 pouce.

2018-09-226

6.1.2 - Résolution demande d'entente de paiement facture incendie véhicule non-résident

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un feu de véhicule sur le territoire de la municipalité le 5 juillet 2018 dernier d'un non-résident;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement #2013-479, des frais sont réclamés lorsque le Service incendie se déplace sur le territoire pour combattre l'incendie de véhicules de personnes qui n'habitent pas le territoire de la Municipalité de Stornoway et qui ne contribuent pas autrement aux financements de ce service;

CONSIDÉRANT QU'il demande une entente de versement sans intérêt afin de payer son dû;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de 645 \$ en trois versements de 215\$ chacun, sans intérêt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 - Sécurité civile

Aucun sujet traité.

6.3 - Autres (fourrière)

Aucun sujet traité.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Trois analyses ont été faites en août au centre communautaire. Deux pour les bactéries et coliformes et l'autre pour les particules dans l'eau. Aucune bactérie et coliforme détecté. Le test de particules dans l'eau est sous la norme.

Quatre analyses ont été faites en août à la halte municipale. Deux tests pour les bactéries et coliformes. Aucune n'a été détectée. Un test sur la quantité de particules dans l'eau. Le test est sous la norme. Un test fait une fois l'an sur la présence de métaux lourds a été fait. Tous les résultats sont sous la norme permise.

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

L'opérateur en eaux usées a déposé les rapports de juillet et août 2018. L'ajout des produits Nuvac se poursuit. En juillet, il a eu 54 mm de pluie le 18 juillet. Un test d'eau à l'affluent (entrée) a été fait le 6 août. Il permet de vérifier les matières à l'entrée des étangs.

7.3 - Plainte suite au nettoyage des égouts

La municipalité a reçu une plainte de dégâts suite au nettoyage des égouts sanitaires. La municipalité analyse le dossier.

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

Aucun sujet traité.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2018-09-227

9.1 - Résolution pour payer les travaux de correction de niveau de pression d'eau

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable de la halte municipale, #2018-08-221 ont été faits;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont réduit considérablement le débit d'eau lors de chasses d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ont bouchées et nous avons dû contacter l'entrepreneur pour faire corriger la situation;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des corrections et ajouts aux installations à la halte municipale par Service Bell-Eau-Clerc inc. au montant de 541,48 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le cadre de la subvention de la taxe sur l'essence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Une lecture des différentes tâches effectuées par les concierges est faite.

10.2 - Démission de Claude Blanchette et départ de Steve Veilleux

Les concierges Claude Blanchette et Steve Veilleux ont démissionné. Leur démission prend effet le 8 septembre 2018.

2018-09-228

10.3 - Résolution pour autoriser l'offre d'emploi d'un concierge

CONSIDÉRANT QUE les concierges actuels ont démissionné de leur emploi;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ouverture du poste de concierge aux immeubles appartenant à la municipalité;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'envoi d'un publipostage sur le territoire de la municipalité;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Poste n°02-130-00-321*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-229

10.4 - Résolution pour payer la réparation du réfrigérateur du Chalet des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le réfrigérateur à liqueur du Chalet des Loisirs est défectueux;

CONSIDÉRANT QU'il y a des locations à partir du 31 août prochain;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des travaux a été faite par Réfrigération Rousseau et seulement le filage est à changer, une réparation mineure;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture de réparation du réfrigérateur à liqueur du Chalet des Loisirs par Réfrigération Rousseau au montant de 80,48 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

11.1 - Avis de motion du Règlement #2018-510 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT # 2018-510 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Je, soussigné, Renald Béliveau conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement # 2018-510, relatif à la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

Ce projet de règlement propose :

- Un règlement uniforme sur le territoire de la MRC du Granit sur la prévention des incendies.
- Établir des normes minimales afin de prévenir les pertes de vies humaines et les dommages matériels occasionnés par les incendies et s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Stornoway.

2018-09-230

11.2 - Résolution pour préparer une Entente inter municipale - Services administratifs SSI

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lambton, Sainte-Cécile-de-Whitton, Audet et Lac-Drolet, Saint-Romain et Stornoway désirent regrouper leurs services incendies et retirer la compétence de la MRC du Granit en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les discussions entre ces six municipalités ont donné lieu à une entente de principe;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est en accord avec le projet de ces dernières et du retrait d'une partie de sa compétence en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rédiger une entente inter municipale relative au partage des coûts de deux directeurs de service incendie, c'est-à-dire, la mise en commun des services d'un directeur incendie pour l'ensemble des dites municipalités, et ce, dans le but d'alléger les responsabilités administratives de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont convenu d'une description de tâches du futur poste des directeurs de service incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rédiger une telle entente inter municipale;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway mandate la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour proposer un projet d'entente inter municipale relative à la mise en commun des services de deux directeurs incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-231

**11.3 - Gestion des faibles risques en matière de prévention incendie -
Reprise de la compétence par la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le 16 juillet 2008, la MRC du Granit a déclaré sa compétence en matière de l'inspection périodique des risques sur les mesures et les programmes d'éducation du public en matière de prévention incendie par l'adoption de sa résolution numéro 2008-120;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway souhaite désormais exercer son droit de retrait prévu aux articles 678.0.2, 678.0.4 et 10 à 10.3 du Code municipal et les articles 3.3.3, 4.2 et 5 de ladite résolution 2008-120;

CONSIDÉRANT QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution devra être transmise à la MRC du Granit;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway informe la MRC du Granit, et ce, au plus tard ce jour, de son souhait de reprendre la compétence en matière de gestion des faibles risques en matière de prévention incendie;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement à la MRC du Granit de la somme de 919,00 \$, (689,25 \$ étant déjà versé, il reste 229,75 \$ à verser pour la prévention des risques faibles, inclus dans le prochain versement de quotes-parts) à titre de conditions financières à respecter découlant des articles 3.3.3 et 4.2 de la résolution 2008-120;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la transmission d'une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC du Granit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-232

11.4 - Adoption du règlement n°2018-509 modifiant le Règlement n°2016-498 relatif au Code d'éthique et de déontologie municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux c. *déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera* (art.178 PL155), est entrée en vigueur le 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite l'adoption d'un règlement d'éthique et de déontologie au plus tard le 19 octobre 2018 (art.275 alinéa 3 du PL155);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Réjean Boulanger lors de la séance du 13 août 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été publié au plus tard le 31 août 2018, résumant le contenu du projet de règlement et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tôt à la séance à laquelle le présent règlement doit être présenté et qu'une présentation du projet de règlement a été faite et qu'un avis de motion a été donné;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tôt à la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir donné leur avis conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement tel qu'il a été déposé a été mise à la disposition du public conformément à l'article 445 du Code municipal à compter de l'adoption du règlement;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière ou un membre du conseil a mentionné les changements apportés au règlement soumis pour adoption et/ou toute dépense découlant du règlement, de même que tout mode de financement ou de remboursement de cette dépense;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Réjean Boulanger

et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

Article 7. Les obligations particulières

Le Règlement #2018-509 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié de la manière suivante :

Règle 8 – Les règles d'après-mandat des employés municipaux

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. *Le directeur général et son adjoint;*
2. *Le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
3. *Le trésorier et son adjoint;*
4. *Le greffier et son adjoint.*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute fonction de la municipalité où la personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Article 10.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mario Lachance
Maire

Simone Grenier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	13 août 2018
Présentation du projet :	13 août 2018
Avis public donnant l'adoption:	31 août 2018
Adoption :	10 septembre 2018
Transmission au MAMOT :	11 septembre 2018
Avis public d'entrée en vigueur :	24 septembre 2018

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-09-233

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois d'août 2018

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'août 2018. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 août 2018

Le rapport de la petite caisse au 31 août 2018 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2018-09-234

12.5 - Résolution pour ouvrir un compte fournisseur chez l'entreprise JUHOULE Distribution

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway fera construire un nouveau réservoir incendie au 585 Route 108 Est dans les travaux planifiés du Programme de la taxe sur l'essence 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU'une borne sèche sera installée pour permettre aux services incendies de prendre de l'eau rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la borne sèche devra être compatible avec l'équipement des pompiers;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat des matériaux nécessaires et compatibles chez JUHoule Distribution de Victoriaville;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ouverture d'un compte chez l'entreprise JUHoule Distribution de Victoriaville;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les effets nécessaires pour compléter l'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-235

12.6 - Résolution pour accepter l'offre de services de Monty Sylvestre conseillers juridiques pour 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway utilise les services juridiques de Monty Sylvestre conseillers juridiques inc.;

CONSIDÉRANT QUE Monty Sylvestre conseillers juridiques a présenté une soumission pour ses services :

- Banque d'heures 15 heures pour 2 400 \$;
- Services de recouvrement : 25% 1000\$ et moins, 15% 1000\$ à 5000\$, 10% 5000\$ et plus (des honoraires minimums de 85 \$ et déboursés et frais exclus);

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

QUE le conseil municipal de Stornoway mandate le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à procéder au recouvrement de créances municipales;

QUE les montants soient pris à même les sommes à être budgétées pour l'année 2019 dans le poste *Services juridiques n°02-190-00-412*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-236

12.7 - Résolution pour réparer trois urinoirs au centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'il y a trois urinoirs défectueux au centre communautaire, ils coulent;

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts de réparation, changer des pièces et l'installation serait d'environ 600 \$ plus taxes;

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la réparation des trois urinoirs défectueux au centre communautaire;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le raccord du déshumidificateur de la salle des archives au tuyau d'égout;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-237

12.8 - Résolution pour autoriser l'utilisation d'un scanner TS240 pour le dépôt des chèques

CONSIDÉRANT QUE le comptoir du Centre de services du Carrefour des lacs de Stornoway ferme définitivement le jeudi 13 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un scanner peut être utilisé pour faire les dépôts des chèques;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse du Carrefour des lacs remboursera l'achat du scanner soit 836,25 \$;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un scanner TS240 au coût de 836,25 \$ plus taxes pour faire les dépôts numérisés des chèques à la Caisse du Carrefour des lacs;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Ameublement de bureau n°02-130-00-726*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-238

12.9 - Résolution pour payer l'isolation du plafond de la salle des fournaises

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait recouvrir le plafond de la chaufferie au sous-sol, demandé par le préventionniste incendie de la MRC du Granit, #2018-02-31;

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture d'Isolation Isabel au montant de 902,55 \$ taxes incluses pour l'isolation du plafond de la salle de chaufferie;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-239

12.10 - Demande de don Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne nous demande un don;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'un don de 150 \$ à la Croix-Rouge canadienne;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-240

12.11 - Résolution pour autoriser l'impression de 300 cartes de visite

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre des cartes de visite aux clients et visiteurs;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de 200 cartes de visite au nom de la Municipalité de Stornoway et 100 cartes au nom de Jacques Pichardie, inspecteur en bâtiment et environnement au coût de 91,98 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fournitures de bureau n°02-130-00-670*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.12 - Résolution pour une batterie pour le déshumidificateur de 500 watts

Le conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande. Une batterie pour les besoins du déshumidificateur coûte 305 \$ plus taxes. Trop dispendieux.

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

2018-09-241

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie énumère les travaux faits depuis le dernier conseil ordinaire.

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont planifiés pour le prochain mois;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les travaux pour retirer une grosse roche dans le chemin St-Laurent;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les travaux de rechargement dans le Backrange du montant de la redevance, 1677,54 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les travaux de rechargement au début du chemin North Hill;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le passage de la niveleuse dans les chemins;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location de machineries, véhicules et matériels n°02-320-00-516*;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Rechargement de gravier n°02-320-04-621*;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location de niveleuse n°02-320-00-515*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-242

13.2 - Demander d'autoriser les modifications des travaux et demander le paiement du PPA (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a reçu du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la confirmation d'une contribution financière de 12 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration du réseau routier municipal (PPA) pour les travaux exécutés sur le chemin Ballock;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Ballock du rechargement de gravier, niveleuse, fossés, surveillance de travaux et taxe sur travaux admissibles pour un montant subventionné de 12 000 \$ et pour un montant total de dépenses de 12 640,94 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-243

13.3 - Résolution pour autoriser le paiement des frais de pose du test du nouvel éclairage

CONSIDÉRANT QU'un test d'éclairage a été proposé par l'entreprise Éclairage M & M et accepté par le conseil municipal de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit choisi est situé au Garage Luc Béliveau, au carrefour des Routes 108 et 161;

CONSIDÉRANT QUE cet endroit est présentement très mal éclairé;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de l'installation du test de lumière par l'entreprise Jocelyn Roy électrique (2010) inc. situé au Garage Luc Béliveau;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Nouvel éclairage n°02-340-00-726*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2014-2018

14.1 - Résolution pour accepter le décompte #4 final des travaux de réfection des rues Breton et de la Source

Nous n'avons pas reçu les documents nécessaires pour faire le décompte #4 des travaux de réfection des rues Breton et de la Source.

2018-09-244

14.2 - Résolution pour autoriser la modification au contrat de l'entreprise Léo Barolet & cies du réservoir incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a demandé un calcul des charges et un croquis pour le réservoir incendie de la halte municipale à la firme d'ingénierie Nixo experts-conseils, #2018-07-195;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des calculs a un impact sur la soumission présentée de l'entreprise Léo Barolet & Cies;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les modifications au contrat de l'entreprise Léo Barolet & Cies, un ajout de 1 635 \$ plus taxes pour l'ajout d'armature tel que le plan l'exige;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les modifications au contrat de l'entreprise Léo Barolet & Cies, enlever le matériel de la borne sèche, crédit de 3 100 \$ plus taxes qui sera acheté par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-09-245

14.3 - Résolution pour commander les pièces pour la borne sèche et ouvrir un compte fournisseur chez JUHOULE Distribution

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut installer une borne sèche au réservoir incendie à la halte municipale compatible avec l'équipement des pompiers;

CONSIDÉRANT QU'une vérification auprès du Service incendie de Saint-Romain a été faite afin d'acheter les fournitures compatibles aux équipements des pompiers;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ouverture d'un compte fournisseur auprès de l'entreprise JUHoule pour faire les achats des fournitures compatibles;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de fourniture auprès de l'entreprise JUHoule pour une borne sèche d'un montant de 6 898,85 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de fourniture auprès de la Municipalité de Saint-Romain pour une borne sèche d'un montant approximatif de 700 \$;

QUE les montants soient pris à même les sommes subventionnées dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois d'août 2018 est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

Aucun point n'est ajouté.

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Les chemins sont bien.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Les Heures du conte sont le 26 octobre 2018, le 25 novembre 2018, le 24 février 2019 et le 28 avril 2019.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 septembre.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Renald Béliveau

Le mardi 11 septembre 2018 auront lieu l'assemblée générale annuelle et la réunion de parents.

17.5 - Granit Action et Loisirs - Valérie Bolduc

Trois membres ont quitté le Comité Service des Loisirs, Marie-Ange Richard, Stéphane Breton et Alain Marki. Valérie Bolduc devient secrétaire et aura l'autorisation de signer les effets. Présentement il manque un signataire afin de remplacer les départs. Un bingo aura lieu le 4 octobre. Une invitation à préparer des vidéos de chasse amateurs sera lancée.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Les Dîners amicaux de la FADOQ reprennent à partir du mardi 11 septembre 2018. Les joutes de pétanques continueront tant que la température le permettra.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Croix-Rouge - Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Renald Béliveau

Une rencontre du Comité de sécurité civile de la MRC du Granit a eu lieu le 31 août. La nouvelle version des règlements harmonisés arrive bientôt.

17.10 - CIGES - Mario Lachance

Aucune information.

17.11 - Comité de développement - Valérie Bolduc

Une réunion a eu lieu le 20 août dernier. Une prochaine réunion aura lieu le 17 septembre. Hébergement Stornoway n'est pas ouvert officiellement. Ils ont hébergé des travailleurs, des touristes lors des perséides et des artistes pendant les spectacles écossais. Une demande de soumission sera faite pour changer le chauffage. Hébergement Stornoway ont reçu leur permis le 22 août 2018. Les sommes à recevoir sont de 30 000 \$ de la Caisse du carrefour des lacs et 10 000 \$ du FDT. Le 23 septembre sera une journée portes ouvertes à Hébergement Stornoway. Il prévoit rénover le garage l'an prochain. Il négocie présentement avec la Caisse du carrefour des lacs pour acheter l'immeuble de la caisse populaire.

17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

2018-09-246

17.13 - Parc de Stornoway - Réal Cameron

CONSIDÉRANT QU'Une lettre d'autorisation de circuler en «4 roues» dans les sentiers du Parc Stornoway est demandée afin de faire les réparations nécessaires et nettoyer les sentiers;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les personnes suivantes à circuler en «4 roues» dans les sentiers du Parc Stornoway pour faire l'entretien, la réparation des lieux, bâtiments, ponts, etc. incluant la coupe et le transport de bois qu'ils jugent pertinents de faire :

- Renald Béliveau, conseiller
- Réal Cameron, conseiller
- Denis Cameron, citoyen
- Jean-Rock Cameron, citoyen
- André Vachon, citoyen
- Jacques Vachon, citoyen.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Il y a eu une porte ouverte à la plage du parc Frontenac le 8 septembre dernier.

17.15 - Route des Sommets et Tourisme - vacant

Aucune information.

17.16 - Village-relais - Mario Lachance

17.16.1 - Remerciements à Norman Morrison pour l'approvisionnement en eau à la vidange des véhicules récréatifs

Une lettre de remerciement sera adressée à Norman Morrison pour l'utilisation de l'eau pour la vidange des véhicules récréatifs.

17.17 - Art et Culture, Tourisme - Rachelle Audet

Une invitation aux élus a été faite pour la visite de la salle Montignac le dimanche 9 septembre.

18 - MOT DU MAIRE

Il n'y a pas eu de conseil des maires en août. Le prochain conseil des maires est le mercredi 12 septembre 2018.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-09-247

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réal Cameron et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 40.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.